

Plaidoyer : lutte contre l'abus sexuel en Ukraine

Date : 14 janvier 2020



Dans le cadre de la célébration des 30 ans de la Convention relative aux droits de l'enfant, l'Ukraine s'est notamment engagée à :

- Renforcer son système d'assistance juridique pour favoriser l'accès des enfants à la justice.
- Mener une campagne d'information à l'échelle nationale sur les violences envers les enfants. Et ce, à travers les médias, les sites de l'État et des institutions partenaires, et les réseaux sociaux.

Ces engagements sont encourageants mais plusieurs défis restent à relever.

Peu d'actions de prévention sur la cyberviolence

Une étude menée par WCU, soutenu par le BICE, révèle que, dans le contexte des abus sexuels en ligne, les enfants sont démunis. Ils ne sont pas informés sur la cyberviolence. Et ne connaissent pas les services ou organisations auxquels il faut s'adresser pour déposer un signalement ou demander de l'aide.

Selon l'étude, les écoles n'informent pas suffisamment les enfants sur les risques qu'ils peuvent encourir sur internet. Les parents, eux, n'ont pas les repères et les connaissances nécessaires pour suivre les activités de leurs enfants sur internet. Certains partagent en effet leurs photos, y compris intimes, sur les réseaux sociaux sans mesurer le danger.

1 enfant sur 5 victime de violences sexuelles

De manière générale, le niveau de signalement des violences sexuelles en ligne ou non est bas.

De plus, à peine 10% des cas signalés font l'objet d'investigations et seulement 2% arrivent au niveau du tribunal. Selon le Conseil de l'Europe, 1 enfant sur 5 souffre ou a souffert de violences sexuelles, ce qui fait plus de 1,5 million d'enfants. Plus encore, seulement 1,5% des enfants victimes reçoivent une assistance et des soins psychologiques.

Malgré la ratification de la Convention de Lanzarote, l'Ukraine n'a pas encore harmonisé son droit interne pour le rendre conforme à ce traité. **La mise en place des salles d'audition, leur équipement et la formation des professionnels de l'audition sont des défis à relever** conformément à l'article 35 de la Convention.

Le BICE et WCU ont appelé l'Ukraine à :

- Créer une base de données mise à jour en permanence avec des informations relatives aux agresseurs en ligne. Cela servirait pour les enquêtes policières et la recherche en ligne des auteurs présumés de maltraitance d'enfants.
- Établir ou renforcer la coopération entre la police ukrainienne, ses services d'enquêtes et Interpol, en termes de partage de données et pour mieux suivre les cybercriminels à l'intérieur et à l'extérieur du pays.
- Veiller à ce que les services d'assistance, de soutien et de protection soient accessibles et disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Ce dispositif est essentiel pour aider efficacement les victimes à travers tout le pays.
- Établir un cadre d'autoréglementation obligatoire pour les entreprises du secteur privé actives dans le numérique et la téléphonie, y compris les téléphones portables, les ordinateurs, le matériel réseau et les fournisseurs de logiciels pour lutter contre les abus sexuels en ligne.

*du 9 au 27 septembre 2019

Retrouvez, ci-dessous, les autres plaidoyers du BICE lors de la 42e session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU :

<https://bice.org/fr/des-plaidoyers-en-faveur-dune-justice-reparatrice/>

<https://bice.org/fr/le-bice-plaide-pour-une-education-pour-tous-au-cambodge/>